

le vingt deux du mois d'octobre de l'anné mil  
 sept cent cinquante cinq est né, et le vingt trois  
 fut baptisé par moy curé soussigné marie antoinete  
 barbier fille legitime de vincent manouvrier de cette  
 paroisse, et de marie marguerite joseph buré le parrain  
 a été jean albert sadez jeune homme a marier demeurant  
 chez le baillij, et la maraine marie antoinete gervois  
 jeune fille a marier de cette paroisse, qui ont tous  
 signés cet avec moy le jour, mois, et an que dessus  
 comme aussi le pere du dit enfant, mais la maraine  
 et le pere du dit enfant ont posés leur marque  
 ordinaire ayant declaré ne scavoir ecrire de ce interpellés  
 jean albert sadez  
 marque + de marie antoinete gervois  
 marque + de vincent barbier A. f. b. Kindt pretre

B.1755.10.22

le vingt deux du mois d'octobre de l'anné mil  
 sept cent cinquante cincq est né , et le vingt trois  
 fut baptisé par moy curé soussigné marie antoinete  
 barbier fille legitime de vincent manouvrier de cette  
 paroisse , et de marie marguerite joseph buré le parrain  
 a été jean albert sadez jeune homme a marier demeurant  
 chez le baillij , et la maraine marie antoinete gervois  
 jeune fille a marier de cette paroisse , qui ont tous  
 signés cet avec moy le jour , mois , et an que dessus  
 comme aussi le pere du dit enfant , mais la maraine  
 et le pere du dit enfant ont poses leur marque  
 ordinaire ayant declaré ne scavoir ecrire de ce interpellés  
 jean albert sadez

marque + de marie antoinete gervois  
 marque + de vincent barbier

A . f . b . Kindt pretre